



# **CODE DE TRANSPARENCE – EUROPE**

OCTOBRE 2023

# CODE DE TRANSPARENCE

## FONDS COUVERTS:

Carmignac Portfolio Grande Europe et Carmignac Portfolio Patrimoine Europe

### Déclaration d'engagement

L'investissement durable et responsable est un élément essentiel du positionnement stratégique et du comportement de **Carmignac**. Nous sommes impliqués dans l'Investissement Socialement Responsable (ISR) depuis 2012 et sommes très favorables au Code de Transparence.

### Respect du code de transparence

Mark Denham et Keith Ney, gérants des fonds concernés par ce Code de Transparence, sont attachés à la transparence et nous pensons être aussi transparents que possible compte tenu des environnements réglementaires et concurrentiels qui existent dans les pays dans lesquels nous opérons. **Carmignac** respecte l'intégralité des recommandations du Code de Transparence Européen.

31/08/2023

Nom du ou des fonds : <b>Carmignac Portfolio Grande Europe, Carmignac Portfolio Patrimoine Europe</b>					
Stratégie ISR préférée ou dominante	Classe d'actifs	Politiques d'exclusion et Normes	Fonds de capital au 31/05/2023	Autres labels	Liens vers les documents pertinents
<input type="checkbox"/> Section d'investissement sur les acteurs vertueux <input checked="" type="checkbox"/> Engagement et vote <input checked="" type="checkbox"/> Intégration des facteurs ESG <input checked="" type="checkbox"/> Exclusions <input type="checkbox"/> Investissement d'impact <input checked="" type="checkbox"/> Recherche fondée sur les normes <input checked="" type="checkbox"/> Entraînant des exclusions <input checked="" type="checkbox"/> Conduisant à une analyse ou un engagement sur la gestion des risques <input type="checkbox"/> Thématiques de la durabilité	<b>Gestion passive</b> <input type="checkbox"/> Investissement passif - indice de référence de base : spécifier le suivi de l'indice. <input type="checkbox"/> Investissement passif - Indice de comparaison ESG/ISR : spécifier le suivi de l'indice  <b>Gestion active</b> <input type="checkbox"/> Actions dans un pays de la zone euro <input checked="" type="checkbox"/> Actions dans un pays de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> Actions internationales <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créance libellés en euros <input checked="" type="checkbox"/> Obligations internationales et autres titres de créance <input checked="" type="checkbox"/> Actifs monétaires <input checked="" type="checkbox"/> Actifs monétaires à court terme <input type="checkbox"/> Fonds structurés	<input checked="" type="checkbox"/> Armes controversées <input type="checkbox"/> Alcool <input checked="" type="checkbox"/> Tabac <input checked="" type="checkbox"/> Armes <input checked="" type="checkbox"/> Énergie nucléaire <input checked="" type="checkbox"/> Droits de l'homme <input checked="" type="checkbox"/> Droit du travail <input type="checkbox"/> Jeux d'argent <input checked="" type="checkbox"/> Pornographie <input type="checkbox"/> Tests sur les animaux <input type="checkbox"/> Minerais de conflit <input type="checkbox"/> Biodiversité <input type="checkbox"/> Déforestation <input checked="" type="checkbox"/> Fort impact carbone (y compris le charbon) <input type="checkbox"/> Génie génétique <input checked="" type="checkbox"/> Autre (à préciser) Énergies conventionnelles et non conventionnelles Transformation de la viande <input checked="" type="checkbox"/> Pacte mondial <input checked="" type="checkbox"/> Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales <input checked="" type="checkbox"/> Conventions de l'OIT <input type="checkbox"/> Autre (à préciser)	Carmignac Portfolio Grande Europe: <b>€568.54 million</b>  Carmignac Portfolio Patrimoine Europe : <b>€561.95 million</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR français (Carmignac Portfolio Grande Europe, Carmignac Portfolio Patrimoine Europe) <input type="checkbox"/> Label français TEEC <input type="checkbox"/> Label français du CIES <input type="checkbox"/> Label Luxflag <input type="checkbox"/> Ecolabel autrichien <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) <input checked="" type="checkbox"/> Label belge Towards Sustainability (Carmignac Portfolio Grande Europe, Carmignac Portfolio Patrimoine Europe)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DICI, Prospectus</li> <li>• Rapports hebdomadaires, trimestriels et annuels</li> <li>• Fiche d'information mensuelle (y compris les critères ESG)</li> </ul> Disponibles pour :  <b>Carmignac Portfolio Grande Europe :</b> <a href="https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-grande-europe/a-eur-acc/documents-et-rapports">https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-grande-europe/a-eur-acc/documents-et-rapports</a>  <b>Carmignac Portfolio Patrimoine Europe :</b> <a href="https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-patrimoine-europe/a-eur-acc/documents-et-rapports">https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-patrimoine-europe/a-eur-acc/documents-et-rapports</a>

# TABLE DES MATIERES

<b>1. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LA SOCIÉTÉ DE GESTION .....</b>	<b>5</b>
1.1. NOM DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION EN CHARGE DU OU DES FONDS AUXQUELS S'APPLIQUE CE CODE .....	5
1.2. QUELS SONT L'HISTORIQUE ET LES PRINCIPES DE LA DÉMARCHE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION?.....	5
1.3. COMMENT LA SOCIÉTÉ DE GESTION A-T-ELLE FORMALISÉ SA DÉMARCHE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE ? .....	6
1.4. COMMENT EST APPRÉHENDÉE LA QUESTION DES RISQUES/OPPORTUNITÉS ESG DONT CEUX LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE PAR LA SOCIÉTÉ DE GESTION ?.....	7
<i>Approche ESG généralisée</i> .....	7
<i>Fonds ayant une approche socialement responsable</i> .....	9
1.5. DANS QUELLES INITIATIVES CONCERNANT L'IR LA SOCIÉTÉ DE GESTION EST-ELLE PARTIE PRENANTE ?.....	13
1.6. QUEL EST L'ENCOURS TOTAL DES ACTIFS ISR DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION ? .....	13
<b>2. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LE(S) FONDS ISR PRÉSENTÉ(S) DANS CE CODE DE TRANSPARENCE.....</b>	<b>13</b>
2.1. QUEL(S) EST (SONT) LE(S) OBJECTIF(S) RECHERCHÉ(S) PAR LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG AU SEIN DU/DES FONDS ? .....	14
2.2. QUELS SONT LES MOYENS INTERNES ET EXTERNES UTILISÉS POUR L'ÉVALUATION ESG DES ÉMETTEURS FORMANT L'UNIVERS D'INVESTISSEMENT DU/DES FONDS ? .....	14
2.3. QUELS CRITÈRES ESG SONT PRIS EN COMPTE PAR LE(S) FONDS ? .....	15
2.4. QUELS PRINCIPES ET CRITÈRES LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES SONT PRIS EN COMPTE PAR LE(S) FONDS ? .....	16
2.5. QUELLE EST LA MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE ET D'ÉVALUATION ESG DES ÉMETTEURS (CONSTRUCTION, ÉCHELLE D'ÉVALUATION...)? ...	17
2.6. A QUELLE FRÉQUENCE EST RÉVISÉE L'ÉVALUATION ESG DES ÉMETTEURS ? COMMENT SONT GÉRÉES LES CONTROVERSES ? .....	21
<b>3. PROCESSUS DE GESTION.....</b>	<b>24</b>
3.1. COMMENT LES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE ESG SONT-ILS PRIS EN COMPTE DANS LA CONSTRUCTION DU PORTEFEUILLE ?.....	24
3.2. COMMENT LES CRITÈRES SPÉCIFIQUES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE SONT-ILS PRIS EN COMPTE DANS LA CONSTRUCTION DU PORTEFEUILLE ?.....	26
3.3. COMMENT SONT PRIS EN COMPTE LES ÉMETTEURS PRÉSENTS DANS LE PORTEFEUILLE DU FONDS NE FAISANT PAS L'OBJET D'UNE ANALYSE ESG (HORS OPC – ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF) ?.....	27
3.4. LE PROCESSUS D'ÉVALUATION ESG ET/OU PROCESSUS DE GESTION A-T-IL CHANGÉ DANS LES DOUZE DERNIERS MOIS ? .....	27
3.5. UNE PART DES ACTIFS DU OU DES FONDS EST-ELLE INVESTIE DANS DES ORGANISMES SOLIDAIRES ? .....	28
3.6. LE OU LES FONDS PRATIQUENT-ILS LE PRÊT/EMPRUNT DE TITRES ? .....	29
3.7. LE OU LES FONDS UTILISENT-ILS DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS ? .....	29
3.8. LE OU LES FONDS INVESTISSENT-ILS DANS DES OPC ? .....	29
<b>4. CONTROLES ESG .....</b>	<b>30</b>
4.1. QUELLES SONT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLES INTERNES ET/OU EXTERNES MISES EN PLACE PERMETTANT DE S'ASSURER DE LA CONFORMITÉ DU PORTEFEUILLE PAR RAPPORT AUX RÈGLES ESG FIXÉES POUR LA GESTION DU/DES FONDS TELS QUE DÉFINIS DANS LA SECTION 4 ?.....	30
<b>5. MESURES D'IMPACT ET RAPPORTS ESG.....</b>	<b>31</b>
5.1. COMMENT LA QUALITÉ ESG DU OU DES FONDS EST-ELLE ÉVALUÉE? .....	31
5.2. QUELS INDICATEURS D'IMPACT ESG SONT-ILS UTILISÉS PAR LE(S) FONDS ? .....	33
5.3. QUELS SONT LES SUPPORTS MEDIA PERMETTANT D'INFORMER LES INVESTISSEURS SUR LA GESTION ISR DU OU DES FONDS ? .....	34
5.4. VEUILLEZ ÉNUMÉRER TOUS LES MÉDIAS ET DOCUMENTS PUBLICS UTILISÉS POUR INFORMER LES INVESTISSEURS DE L'APPROCHE ISR DU FONDS ET INCLURE LES LIENS. CETTE LISTE DOIT INCLURE UN LIEN VERS LA LISTE DÉTAILLÉE, DATANT DE 6 MOIS AU MAXIMUM, DES PARTICIPATIONS DU OU DES FONDS.....	35

# 1. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LA SOCIÉTÉ DE GESTION

## 1.1. NOM DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION EN CHARGE DU OU DES FONDS AUXQUELS S'APPLIQUE CE CODE

**Pour le Fonds Communs de Placement , la société de gestion est la suivante :**

CARMIGNAC GESTION

24, place Vendôme - F-75001 Paris - Tél : (+33) 01 42 86 53 35

Société de gestion agréée par l'AMF

Société anonyme au capital de 15.000.000 € - RCS Paris B 349 501 676

**Pour les compartiments de la SICAV luxembourgeoise Carmignac Portfolio Grande Europe et Carmignac Portfolio Patrimoine Europe, la société de gestion est :**

CARMIGNAC GESTION Luxembourg

City Link - 7, rue de la Chapelle - L-1325 Luxembourg - Tel : (+352) 46 70 60 1

Filiale de Carmignac Gestion - Société de gestion de fonds d'investissement agréée par la CSSF

Société anonyme au capital de € 23.000.000 - RC Luxembourg B 67 549

## 1.2. QUELS SONT L'HISTORIQUE ET LES PRINCIPES DE LA DEMARCHE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION?

Carmignac, fort de son indépendance et de sa transparence depuis 1989, a maintenu depuis longtemps une pratique d'investissement responsable, conscient de ses devoirs envers ses investisseurs et de sa position de leader dans l'industrie européenne de la gestion de fonds. Parmi ses valeurs éthiques en matière de respect de la société et de l'environnement, Carmignac a exclu depuis plusieurs dizaines d'années les producteurs de tabac et les mineurs de charbon de l'univers d'investissement de la majeure partie de sa gamme de fonds.

En tant que gestionnaire de risques, Carmignac cherche à atténuer autant que possible les facteurs de risque identifiés. Cela inclut bien sûr les risques liés à la mauvaise gouvernance et à la sous-représentation des actionnaires, les questions sociales telles que la santé et la sécurité, et les défis environnementaux, notamment en ce qui concerne les réserves de combustibles fossiles.

Depuis 2012, Carmignac, en tant que signataire de l'UNPRI (Principes d'investissement responsable des Nations unies) et entreprise d'investissement française (en vertu de la directive du gouvernement français dite Loi Grenelle II, art 224-238, 2010), a élevé le niveau de sa transparence concernant l'application des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans son processus d'investissement. Chaque principe de l'UNPRI a été mis en œuvre dans l'ensemble de sa gamme de fonds.

[https://www.carmignac.fr/fr\\_FR/responsible-investment/apercu-4735](https://www.carmignac.fr/fr_FR/responsible-investment/apercu-4735)

### **1.3. COMMENT LA SOCIETE DE GESTION A-T-ELLE FORMALISE SA DEMARCHE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE ?**

Carmignac formalise son processus d'investissement durable à travers plusieurs politiques :

- Politique d'intégration à 100% des critères ESG
- Politique d'exclusion
- Politiques de vote actif et d'engagement
- Politiques en matière de climat et d'impact carbone

Celles-ci se trouvent sur le site : [https://www.carmignac.fr/fr\\_FR/responsible-investment/politiques-et-rapports-d-investissement-responsable-7117](https://www.carmignac.fr/fr_FR/responsible-investment/politiques-et-rapports-d-investissement-responsable-7117)

Ces politiques sont appliquées à l'ensemble de la gamme de fonds.

#### ***Nos ressources en matière d'investissement responsable***

Carmignac dispose d'une équipe dédiée à l'ISR dirigée par Sandra Crowl en tant que directrice administrative. Elle rend compte à Maxime Carmignac, Directrice Générale de Carmignac UK Ltd, membre du Conseil d'Administration de Carmignac, qui dirige la stratégie d'investissement responsable au niveau de l'entreprise, ainsi que l'innovation et les solutions ESG pour les fonds. Le rôle du directeur administratif est de superviser la mise en œuvre du processus et des pratiques d'ISR, la communication avec les investisseurs, le processus de labellisation des fonds, les affiliations, le leadership éclairé du secteur et l'innovation vers de nouveaux produits. L'équipe d'investissement responsable est responsable du cadre ESG, de la recherche spécifique à ces fonds, de la recherche thématique et ciblée ESG, de l'engagement actif des entreprises bénéficiaires, des pratiques de vote et du leadership éclairé du secteur. L'équipe d'investissement responsable est également soutenue par un spécialiste de produits ESG expérimenté et dédié, employé au sein de notre équipe de produits. L'organigramme de notre équipe est présenté ci-dessous :

# EQUIPE D'INVESTISSEMENT DURABLE

## LEADERSHIP



### MAXIME CARMIGNAC

- Directrice générale de Carmignac UK Ltd
- Membre du bureau exécutif de Carmignac
- Présidente du Comité stratégique des produits



### LLOYD MCALLISTER

- Rejoint en décembre 2022
- Responsable de la recherche ESG chez Newton IM
- Responsable du conseil en développement durable chez KPMG LLP
- 15 ans d'expérience dans l'ESG

## ANALYSTES ESG



### WILLIAM BENOIT

- Analyste ESG
- Focus Actions / Thèmes environnementaux
- 5 ans d'expérience en ESG



### CORMAC MCKENNA

- Analyste de données ESG
- Sujets climatiques
- 3 ans d'expérience en ESG



### MARION PLOUHINEC

- Analyste ESG senior
- Focus sur les produits à revenu fixe / Thèmes de gouvernance
- 9 ans d'expérience en ESG



### RITA WYSHELESKY

- Analyste ESG
- Sujets sociaux
- 4 ans d'expérience en ESG
- 4 ans d'expérience en audit et conseil

## SPECIALISTES DE L'INVESTISSEMENT DURABLE



### CANDICE BOCLÉ

- Responsable des spécialistes de l'investissement durable
- Spécialiste des produits ESG, de la réglementation et de la communication d'informations
- 14 ans d'expérience dans le domaine de l'ESG



### RAPHAËLLE CIMON

- Sustainable Investment Specialist
- Appels d'offres/Labels/Réductions d'univers
- 2 ans d'expérience en ESG



### MARGAUX VILON

- Stagiaire spécialiste de l'investissement durable
- Documentation ESG/Demandes des clients
- 1 an d'expérience en ESG

## 1.4. Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion<sup>1</sup> ?

### Approche ESG généralisée

Au 31/08/2023, plus de 92% de nos actifs sous gestion promouvaient des caractéristiques environnementales ou sociales, ou avaient un objectif d'investissement durable.

En juillet 2020, Carmignac a lancé un système interne de recherche ESG à l'échelle de la société, appelé START<sup>2</sup> \*, qui nous permet d'intégrer systématiquement la recherche ESG dans le processus d'investissement.

Ce système regroupe des informations ESG essentielles : données sur les émissions de carbone, données ESG brutes des entreprises, notations externes, statistiques d'impact et sources de données sur les controverses. Les recherches internes menées par les gestionnaires de portefeuille et les analystes ajoutent une vision humaine et une approche prospective au système automatisé de notation ESG START.

Les scores ESG sont calculés selon un algorithme exclusif d'indicateurs ESG bruts rapportés par les entreprises, qui sont triés et confiés à notre groupe de pairs prédéfini (par capitalisation, région et 90 groupes de sous-secteurs). START se trouve dans notre portail Verity.

<sup>1</sup> Référence à l'article 173 de la loi TECV et aux recommandations de la TCFD (section risques et opportunités)

<sup>2</sup> Le système de recherche ESG propriétaire START (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory) combine et agrège les indicateurs ESG des principaux fournisseurs de données du marché. Etant donné le manque de standardisation et de reporting de certains indicateurs ESG par les entreprises cotées, tous les indicateurs pertinents ne peuvent être pris en compte. START centralise les informations, permettant ainsi à Carmignac d'avoir sa propre analyse et d'exprimer ses propres vues sur chaque entreprise, indépendamment des données externes agrégées si elles sont incomplètes.

Ces évaluations quantitatives sont complétées par une justification écrite de l'investissement composée par l'équipe d'investissement ou les analystes ESG dans le système START, ainsi que par tout commentaire granulaire des risques ESG en cours. Notre système de recherche ESG s'appuie sur un cadre défini par des recherches universitaires antérieures et sur les travaux de divers organismes du secteurs, tels que le *Sustainable Accounting Standards Board (SASB)*, la *Global Reporting Initiative (GRI)*, afin de réaliser une analyse ESG exhaustive. Nous pensons que cette étude réduit l'impact financier négatif potentiel sur la valorisation des entreprises, et nous espérons que ces efforts trouveront leur récompense lorsque les entreprises amélioreront leur prise en compte des risques liés aux critères ESG.

Les émissions de carbone sont suivies et mesurées annuellement pour chaque fonds d'actions, ainsi que de manière continue sur l'outil de gestion de portefeuille CMGR, qui permet une analyse de scénario au niveau du portefeuille lors de l'ajout et de la réduction de positions. Depuis octobre 2020, les émissions de carbone liées à nos fonds sont également mesurées via l'outil START et font l'objet d'un rapport mensuel pour nos fonds orientés vers l'ISR et les critères ESG. Les rapports sur les impacts carbone individuels sont disponibles dans les rapports annuels de chaque fonds ainsi que sur notre site internet dédié à l'ISR. Grâce à notre politique d'exclusion liée à l'énergie (voir le détail plus bas), nous limitons l'exposition aux actifs échoués potentiels et aux risques de transition dus au changement climatique.

Ces exclusions sont mises à jour trimestriellement et sont intégrées dans notre système de gestion de portefeuille. De cette manière, nous excluons les secteurs, les activités ou les pays qui, selon nous, présentent des risques ESG importants. Un filtrage négatif est appliqué, et concerne :

- Les fabricants d'armes controversées dont les produits ne respectent pas les traités ou les interdictions légales.
- Les Producteurs de tabac : distributeurs et fournisseurs dont les revenus provenant de ces produits dépassent 5%.
- Les mineurs de charbon thermique dont les gains dépassent 10% ou dont le volume extrait excède 20 millions de tonnes.
- Les producteurs d'électricité qui produisent plus de CO<sub>2</sub>/kWh que les seuils définis en accord avec l'Accord de Paris et qui figurent dans notre politique d'exclusion.
- Les producteurs et distributeurs de contenu pour adultes et de pornographie dont plus de 2% des revenus proviennent de ce type de produits.
- Les entreprises qui entrent en violation des normes internationales mondiales, notamment le principe de l'OCDE relatif aux entreprises, les principes de l'OIT et les principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Traitement des controverses – Une controverse ne déclenche pas nécessairement une vente de la position donnée. Les accidents environnementaux ne sont jamais faciles à prévoir, mais on peut en tirer des leçons et les entreprises peuvent s'améliorer.

C'est pourquoi nous pensons qu'une approche ESG fondée uniquement sur le fait de favoriser les entreprises les mieux classées selon les critères ESG, les secteurs verts, etc. envoie un bon signal aux entreprises, mais que ce n'est pas nécessairement la seule solution. En tant qu'investisseurs et actionnaires, nous nous devons de ne pas systématiquement laisser les mauvais élèves de côté.

Nous pouvons influencer les entreprises et interagir avec elles, en commençant simplement par participer à tous les votes des actionnaires, vers un objectif de durabilité et en gardant à l'esprit qu'il faut regarder au-delà de la performance à court terme ou du versement de dividendes.

Carmignac s'est engagé dans une politique active de vote et d'engagement qui a été intégrée dans les directives internes de l'équipe de gestion des investissements. Des engagements peuvent avoir lieu avec la direction des entreprises dans lesquelles nous investissons et comprennent souvent un engagement sur les questions environnementales et la transparence sur l'impact carbone :

Carmignac s'est engagé dans un programme d'engagement trimestriel ciblant des actions spécifiques dans le cadre de 5 types d'engagement différents :

1. Engagement lié aux risques ESG
2. L'engagement thématique
3. Engagement d'impact
4. Engagement en matière de comportement controversé
5. Engagement en matière de vote par procuration

Ces engagements sont enregistrés en interne. Les engagements importants sont documentés dans le rapport annuel des fonds. En outre, un rapport d'engagement sommaire est publié sur notre site internet, indiquant le type, la région et le secteur de l'engagement.

[https://www.carmignac.fr/fr\\_FR/responsible-investment/politiques-et-rapports-d-investissement-responsable-7117](https://www.carmignac.fr/fr_FR/responsible-investment/politiques-et-rapports-d-investissement-responsable-7117)

## **Fonds ayant une approche socialement responsable**

Carmignac propose également une gamme de fonds qui adoptent une approche socialement responsable, mentionnée dans les prospectus des fonds. Un filtrage négatif, par le biais de la politique d'exclusion selon les critères de normes, d'éthique et de l'impact climatique, et un filtrage social et environnemental positif, une politique de vote actif et des politiques bas carbone ont été adoptés au sein des stratégies. Il existe également une gamme accrue de fonds thématiques ESG.

Les informations sur les fonds peuvent être trouvées dans les liens suivants ou sur notre page internet dédiée à l'investissement responsable (ISR) [https://www.carmignac.fr/fr\\_FR/responsible-investment/les-fonds-4728](https://www.carmignac.fr/fr_FR/responsible-investment/les-fonds-4728)

### **Fonds article 8 conformément au SFDR 2019/2088 au 31/08/2023**

- **Carmignac Portfolio Family Governed (Fonds thématique ESG - Marchés mondiaux - Actions)**  
[https://www.carmignac.fr/fr\\_FR/fonds/carmignac-portfolio-family-governed/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds](https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-family-governed/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds)
- **Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine (Marchés émergents - Mixte)**  
[https://www.carmignac.fr/fr\\_FR/fonds/carmignac-portfolio-emerging-patrimoine/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds](https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-emerging-patrimoine/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds)

- **Carmignac Portfolio Patrimoine Europe**  
[https://www.carmignac.fr/fr\\_FR/fonds/carmignac-portfolio-patrimoine-europe/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds](https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-patrimoine-europe/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds)
- **Carmignac China New Economy**  
[https://www.carmignac.fr/fr\\_FR/fonds/carmignac-china-new-economy/f-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds](https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-china-new-economy/f-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds)
- **Carmignac Portfolio China New Economy**  
[https://www.carmignac.fr/fr\\_FR/fonds/carmignac-portfolio-china-new-economy/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds](https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-china-new-economy/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds)
- **Carmignac Patrimoine (Marchés mondiaux - Mixte)**  
[https://www.carmignac.fr/fr\\_FR/fonds/carmignac-patrimoine/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds](https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-patrimoine/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds)
- **Carmignac Portfolio Patrimoine (Marchés mondiaux - Mixte)**  
[https://www.carmignac.fr/fr\\_FR/fonds/carmignac-portfolio-patrimoine/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds](https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-patrimoine/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds)
- **Carmignac Sécurité (Marchés européens - Obligations à taux fixe)**  
[https://www.carmignac.fr/fr\\_FR/fonds/carmignac-securite/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds](https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-securite/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds)
- **Carmignac Portfolio Sécurité (Marchés européens - Obligations à taux fixe)**  
[https://www.carmignac.fr/fr\\_FR/fonds/carmignac-portfolio-securite/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds](https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-securite/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds)
- **Carmignac Portfolio Flexible Bond (Marchés mondiaux - Obligations à taux fixe)**  
[https://www.carmignac.fr/fr\\_FR/fonds/carmignac-portfolio-flexible-bond/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds](https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-flexible-bond/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds)
- **Carmignac Portfolio Global Bond (Marchés mondiaux - Obligations à taux fixe)**  
[https://www.carmignac.fr/fr\\_FR/fonds/carmignac-portfolio-global-bond/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds](https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-global-bond/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds)
- **Carmignac Long- Short Actions Européennes (Marchés Européens - Gestion Mixte)**  
[https://www.carmignac.fr/fr\\_FR/fonds/carmignac-long-short-european-equities/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds](https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-long-short-european-equities/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds)

- **Carmignac Portfolio Long- Short European Equities (Marchés Européens - Gestion Mixte)**  
[https://www.carmignac.fr/fr\\_FR/fonds/carmignac-portfolio-long-short-european-equities/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds](https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-long-short-european-equities/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds)
- **Carmignac Investissement - (Marchés mondiaux - Actions)**  
[https://www.carmignac.fr/fr\\_FR/fonds/carmignac-portfolio-em-debt/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds](https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-em-debt/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds)
- **Carmignac Portfolio Investissement (Marchés mondiaux - Actions)**  
[https://www.carmignac.fr/fr\\_FR/fonds/carmignac-portfolio-investissement/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds](https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-investissement/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds)
- **Carmignac Investissement Latitude (Marchés mondiaux - Mixte)**  
[https://www.carmignac.fr/fr\\_FR/fonds/carmignac-investissement-latitude/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds](https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-investissement-latitude/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds)
- **Carmignac Portfolio EM Debt**  
[https://www.carmignac.fr/fr\\_FR/fonds/carmignac-portfolio-em-debt/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds](https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-em-debt/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds)
- **Carmignac Court Terme**  
[https://www.carmignac.fr/fr\\_FR/fonds/carmignac-court-terme/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds](https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-court-terme/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds)
- **Carmignac Crédit 2027**  
[https://www.carmignac.fr/fr\\_FR/fonds/carmignac-credit-2027/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds](https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-credit-2027/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds)
- **Carmignac Portfolio Merger Arbitrage**  
[https://www.carmignac.fr/fr\\_FR/fonds/carmignac-portfolio-merger-arbitrage/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds](https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-merger-arbitrage/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds)
- **Carmignac Portfolio Merger Arbitrage Plus**  
[https://www.carmignac.fr/fr\\_FR/fonds/carmignac-portfolio-merger-arbitrage-plus/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds](https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-merger-arbitrage-plus/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds)

**Article 9 Fonds conformément au SFDR 2019/2088 au 31/05/2023**

- **Carmignac Portfolio Grande Europe (Marchés Européens - Actions)**  
[https://www.carmignac.fr/fr\\_FR/fonds/carmignac-portfolio-grande-europe/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds](https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-grande-europe/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds)
- **Carmignac Emergents (Marchés émergents - Actions)**  
[https://www.carmignac.fr/fr\\_FR/fonds/carmignac-emergents/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds](https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-emergents/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds)
- **Carmignac Portfolio Emergents (Marchés émergents - Actions)**  
[https://www.carmignac.fr/fr\\_FR/fonds/carmignac-portfolio-emergents/f-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds](https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-emergents/f-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds)
- **Carmignac Portfolio Grandchildren**  
[https://www.carmignac.fr/fr\\_FR/fonds/carmignac-portfolio-grandchildren/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds](https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-grandchildren/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds)
- **Carmignac Portfolio Climate Transition (Fonds thématique ESG - Marchés mondiaux - Actions)**  
[https://www.carmignac.fr/fr\\_FR/fonds/carmignac-portfolio-climate-transition/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds](https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-climate-transition/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds)

Carmignac Portfolio Grande Europe, Carmignac Portfolio Patrimoine Europe entrent dans le champ d'application du présent Code de Transparence.

L'analyse ESG suit les mêmes principes que pour les fonds traditionnels. L'analyse ESG permet à l'équipe d'investissement d'atténuer les risques ESG et de s'engager auprès des entreprises si des risques sont identifiés. Pour les fonds ISR, un engagement supplémentaire est pris pour respecter les exigences minimales de la construction du portefeuille en matière de notation ESG, ainsi qu'un éventail plus large de filtrages négatifs et d'exclusions. Chaque entreprise est analysée du point de vue des risques ESG, les commentaires sur les pratiques sont faits au début des investissements et sont mis à jour en général annuellement ou lorsque des controverses surviennent. Un dialogue direct avec l'entreprise permet de répondre à toute question concernant les risques liés aux critères ESG.

En plus du suivi de l'impact carbone décrit pour les fonds classiques, ces fonds socialement responsables ont pour objectif d'offrir un portefeuille à faible émission de carbone, suivi par notre système ESG START et notre portail alimenté en données liées aux émissions carbone. Les fonds d'actions cherchent à atteindre un facteur d'émission (en t eqCO<sub>2</sub>/ M\$ de chiffre d'affaires converti en euros, Scopes 1 et 2 du GHG Protocol) 50% inférieur au facteur d'émission de référence.

Une description complète du processus d'intégration des critères ESG et du filtrage positif suivant les fonds figure en section 2.1.

## 1.5. DANS QUELLES INITIATIVES CONCERNANT L'IR LA SOCIETE DE GESTION EST-ELLE PARTIE PRENANTE ?

Initiatives généralistes	Initiatives environnement/climat	Initiatives sociales	Initiatives gouvernance
<ul style="list-style-type: none"> <li>□ ECCR – Conseil œcuménique pour la responsabilité des sociétés</li> <li>■ EFAMA RI WG</li> <li>□ HLEG – Groupe d'experts de haut niveau sur la finance durable à la Commission Européenne.</li> <li>□ ICCR – Centre interreligieux sur la responsabilité des entreprises</li> <li>■ National Asset Manager Association (Groupe d'IR)</li> <li>■ PRI - Principes pour l'investissement responsable</li> <li>□ SIFs – Forum d'investissement social</li> <li>■ Autres (précisez) <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ AFG, Groupe de travail français sur l'ISR</li> <li>▪ IA, groupe de travail britannique sur l'ISR</li> <li>▪ ALFI, Groupe de travail Luxembourgeois sur l'ISR</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>□ CDP – Carbon Disclosure Project (précisez : carbone, forêt, eau, etc.)</li> <li>□ Climate Bond Initiative</li> <li>□ Green Bond Principles</li> <li>■ IIGCC – Groupe d'Investisseurs institutionnels sur le changement climatique</li> <li>□ Montreal Carbon pledge</li> <li>□ Accords de Paris</li> <li>□ Portfolio Decarbonization Coalition</li> <li>□ Autre (veuillez préciser)</li> <li>■ Climate Action 100 +</li> <li>■ TCFD</li> <li>■ ShareAction Decarbonisation Initiative</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>□ Fondation pour l'accès à la médecine</li> <li>□ Fondation pour l'accès à la nutrition</li> <li>□ Accord sur la sécurité des incendies et des bâtiments au Bangladesh</li> <li>□ Autres (veuillez préciser)</li> <li>Initiative pour l'autonomisation des femmes de l'ONU</li> <li>■ Engagement pour un financement sans tabac</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>□ ICGN - Réseau international de gouvernance d'entreprise</li> <li>□ Autre (veuillez préciser)</li> <li>■ Action de partage</li> <li>■ Initiative sur la divulgation des informations sur la main-d'œuvre (WDI)</li> </ul>

## 1.6. QUEL EST L'ENCOURS TOTAL DES ACTIFS ISR DE LA SOCIETE DE GESTION ?

En tant que groupe, les actifs sous gestion mettant en œuvre des critères ESG : **30.3 milliards d'euros\***

Les actifs sous gestion offrant une approche socialement responsable : **29.9 milliards d'euros\***

\*Source : Carmignac, 31 aout 2022

## **2. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LE(S) FONDS ISR PRÉSENTÉ(S) DANS CE CODE DE TRANSPARENCE**

### **2.1. QUEL(S) EST (SONT) LE(S) OBJECTIF(S) RECHERCHE(S) PAR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG AU SEIN DU/DES FONDS ?**

À Carmignac, nous pensons que l'intégration de l'ESG n'est pas seulement une « étiquette verte » ou une posture. En effet, nous pensons que le premier devoir fiduciaire d'un gestionnaire d'actifs envers ses investisseurs est d'atténuer le plus de risques possible. Cela inclut bien sûr les risques liés à une mauvaise gouvernance, à la sous-représentation des actionnaires, aux questions sociales telles que la santé et la sécurité, et aux défis environnementaux. La mise en œuvre des critères ESG peut être, et a souvent été, un moteur de performance à long terme, car elle va de pair avec la durabilité.

Les gestionnaires d'actifs, comme nous à Carmignac, gérant l'épargne des investisseurs et souvent leur future pension, doivent penser à long terme et non à court terme. Ainsi, les entreprises qui décident de privilégier le succès à court terme au prix de risques ESG plus élevés (ou tout autre risque plus élevé) peuvent rencontrer des difficultés à réaliser des investissements rentables sur le long terme.

L'engagement avec les entreprises est central à la philosophie des fonds afin de maximiser notre influence et partager nos meilleures pratiques. En 2022, nous avons engagé le dialogue avec 7 entreprises dans le portefeuille de Carmignac Portfolio Grande Europe, 9 entreprises dans le portefeuille de Carmignac Portfolio Patrimoine Europe et 81 entreprises au niveau de Carmignac sur un univers d'investissement d'environ 1200 entreprises européennes de plus d'1 milliard d'euro de capitalisation.

### **2.2. QUELS SONT LES MOYENS INTERNES ET EXTERNES UTILISES POUR L'EVALUATION ESG DES EMETTEURS FORMANT L'UNIVERS D'INVESTISSEMENT DU/DES FONDS ?**

Les gestionnaires et analystes de portefeuille sont responsables de l'analyse ESG. En outre, les analystes ESG jouent un rôle actif dans l'évaluation ESG, ainsi que dans les engagements nécessaires pour donner suite à l'identification des risques ESG, aux controverses ou aux engagements collectifs liés à l'affiliation. Au cours de la diligence raisonnable effectuée directement auprès des entreprises dans le cadre de la justification de l'investissement, les risques et les opportunités ESG sont identifiés et discutés. Les sources de données ESG externes sont agrégées comme indiqué sur notre plateforme START à partir des fournisseurs de données suivants : Trucost, Refinitiv, MSCI et ISS.

Les analystes des obligations d'entreprises ainsi que les gestionnaires de portefeuille d'actions et les analystes ESG respectent également les exigences de l'évaluation ESG pour chaque émetteur.

Les risques et opportunités ESG pertinents sont évalués et documentés dans le raisonnement d'investissement et sur notre système ESG START, pendant les tournées de présentation des émetteurs, si cela s'avère pertinent après la saison des rapports.

La recherche MSCI peut être utilisée en complément de la recherche interne si nécessaire. La sélection des obligations d'entreprise respecte les exclusions de l'ensemble de la société dans les fonds traditionnels et les exclusions plus larges dans les fonds socialement responsables, le cas échéant. Lorsqu'une controverse survient au cours de l'investissement, les analystes traditionnels, les gestionnaires de portefeuille et les analystes ESG s'engagent directement avec la direction de l'émetteur pour déterminer, soit une résolution de la controverse, soit une sortie de l'investissement.

Au moins 90% des entreprises de notre fonds sont soumis à une analyse ESG.

## 2.3. QUELS CRITÈRES ESG SONT PRIS EN COMPTE PAR LE(S) FONDS ?

Les critères ESG peuvent varier en fonction de la région géographique et du secteur. Le système START intègre 31 indicateurs ESG qui composent le score des entreprises triées en percentiles au sein des mêmes groupes de pairs. Toutefois, voici les éléments les plus courants que les gestionnaires et analystes de portefeuille évaluent dans le raisonnement d'investissement :

- **Environnement** : Le périmètre de Carmignac comprend l'impact des entreprises sur l'environnement et leur capacité à offrir des services et des produits qui répondent aux défis environnementaux et notamment au changement climatique. Les questions environnementales que l'équipe d'investissement prend en compte et rend transparentes pourraient inclure le traitement par les entreprises des émissions de carbone, de la pollution, des déchets et de la consommation d'eau.
- **Social** : Carmignac se concentre sur le suivi de l'impact des entreprises avec toutes leurs parties prenantes (fournisseurs, employés, consommateurs) tout au long de la chaîne de valeur et sur les attentes croissantes du public en matière de responsabilité sociale. Les questions sociales prises en compte par le cabinet peuvent inclure tous les types d'abus en matière d'emploi, les mesures de rotation du personnel, la diversité, la santé et la sécurité au travail, la répartition des revenus et la sécurité des produits.
- **La gouvernance** : Carmignac se concentre sur le surplus de valeur créée par les entreprises qui encouragent l'éthique de la gouvernance. Les questions de gouvernance prises en compte par la société peuvent inclure toute tendance à l'utilisation de pots-de-vin et de corruption, l'implication et l'impact du gouvernement sur la gestion, l'indépendance du conseil d'administration, la rémunération des dirigeants et les pratiques anticoncurrentielles.

En plus des plus de 30 indicateurs ESG des données de l'entreprise qui peuvent être suivis sur le système ESG propriétaire START de Carmignac, les Fonds relevant de ce Code de transparence suivent l'évolution de 5 indicateurs spécifiques E, S, G et Droits de l'Homme, un ensemble de données quantifiables établis comme mesures de performance.

Ils cherchent à comparer et à maîtriser l'évolution de ces indicateurs par rapport à l'indice de référence et entre les entreprises. Ils servent également à stimuler la recherche et l'engagement des entreprises.

Environnemental	Social	Gouvernance
Emissions de carbone - directes et principales émissions indirectes (First tier) (tonnes de CO2e)	Satisfaction des employés (%)	Indépendance du comité d'audit (%)
Intensité carbone - directe et indirecte de premier niveau (tonnes de CO2e/million USD)	Rotation du personnel	Indépendance du comité de rémunération
Torchage du gaz naturel	Dirigeantes féminines	Implication du comité des nominations
Consommation totale d'énergie/revenus	Nombre moyen d'heures de formation des employés	Rémunération des dirigeants liée à l'objectif à long terme
Ratio d'utilisation d'énergies renouvelables	Taux de temps perdu pour cause d'accident	Membres indépendants du conseil d'administration
Consommation d'énergie totale	Accidents mortels des employés	Durée moyenne des mandats au sein du conseil d'administration
Déchets totaux/revenus	Ecart de rémunération par rapport au directeur général	Diversité des sexes au sein du conseil d'administration (%)
Déchets recyclés/Déchets totaux	Ecart de rémunération entre les sexes (%)	Rémunération la plus élevée
Déversements accidentels	Satisfaction des clients (%)	Taille du conseil d'administration
Utilisation d'eau/revenus		Incitations au développement durable Rémunération
Eau recyclée		
Prélèvement d'eau douce total		

## 2.4. QUELS PRINCIPES ET CRITÈRES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE SONT PRIS EN COMPTE PAR LE(S) FONDS<sup>3</sup> ?

Carmignac a fait de la sensibilisation au climat une composante officielle de son processus d'investissement, en s'associant aux efforts entrepris dans le cadre des initiatives de la Cop21 et en adhérant à la règle de transition énergétique n° 173 du Code Monétaire et Financier (L533-22-1 du Code Monétaire et Financier), remplacée par la nouvelle loi Article 29. Grâce à une politique d'investissement diversifiée qui n'est pas limitée par ses indices de référence, nos fonds sous-pondèrent les secteurs à fortes émissions de carbone, notamment l'industrie du charbon et les services publics. En outre, l'investissement dans les technologies durables est une priorité essentielle pour nos fonds.

<sup>3</sup> Référence à l'article 173 de la loi française TECV ; voir les paragraphes 3 et 4 de l'article D.533-16-1 du chapitre III du code juridique français) : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072026&idArticle=LEGIARTI000031793697>

Carmignac Portfolio Grande Europe et Carmignac Portfolio Patrimoine Europe se sont respectivement engagés à atteindre un facteur d'émission inférieur d'au moins 50% et 30% minimum par rapport au facteur d'émission de référence mesuré en Tco2/ MUSD (Scope 1 et 2, GHG Protocol).

Deuxièmement, le gestionnaire de portefeuille de Carmignac Portfolio Grande Europe et de Carmignac Portfolio Patrimoine Europe sélectionne les sociétés qui apportent une solution positive au changement climatique et aux ressources naturelles (eau, terre, etc.), comme détaillé plus loin.

Pour calculer les émissions de carbone du portefeuille, les intensités de carbone des entreprises (tonnes de CO2e / revenus en millions de dollars US convertis en euros, Scope 1 et 2 GHG Protocol, S&P Trucost) sont pondérées en fonction du poids de leur portefeuille (ajusté pour les participations pour lesquelles les émissions de carbone ne sont pas disponibles), puis additionnées.

Méthodologie de S&P Trucost : Trucost utilise les émissions divulguées par les entreprises lorsqu'elles sont disponibles. Dans le cas contraire, elle utilise son propre modèle EEIO. Ce modèle utilise la répartition des revenus de l'entreprise par secteur d'activité pour estimer les émissions de carbone. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site : [www.spglobal.com/spdji/en/documents/additional-material/faq-trucost.pdf](http://www.spglobal.com/spdji/en/documents/additional-material/faq-trucost.pdf). Bien que S&P Trucost rapporte les émissions Scope 3 lorsqu'elles sont disponibles, ces émissions sont généralement considérées comme mal définies et calculées de manière incohérente par les entreprises. C'est pourquoi nous avons choisi de ne pas les inclure dans le calcul des émissions de notre portefeuille.

## 2.5. QUELLE EST LA METHODOLOGIE D'ANALYSE ET D'EVALUATION ESG DES EMETTEURS (CONSTRUCTION, ECHELLE D'EVALUATION...)?

L'analyse et les critères ESG sont directement pris en compte dans la définition de l'univers d'investissement du fonds. L'univers d'investissement de Carmignac Portfolio Grande Europe et l'univers actions de Carmignac Portfolio Patrimoine Europe comprend principalement des actions de l'Union Européenne mais également des pays de l'OCDE hors Union Européenne. Cela représente une liste d'environ 1200 noms : l'univers boursier.

### Filtrage négatif

L'univers des fonds est affiné par l'application d'un filtrage négatif au sein du système de gestion de portefeuille du front office, qui empêche les investissements dans les entreprises impliquées dans les secteurs et activités suivants :

#### 1) Liste d'exclusion de Carmignac :

- Les fabricants d'armes controversés qui fabriquent des produits non conformes aux traités ou aux interdictions légales\*.
- Les producteurs de tabac. Les distributeurs et fournisseurs en gros dont les revenus provenant de ces produits dépassent 5 %.

- Les producteurs de charbon thermique dont l'extraction est supérieure à 20 millions de tonnes, ou dont les revenus liés au charbon dépassent 10% du revenu total.
- Les producteurs d'électricité qui produisent plus de CO<sub>2</sub>/kWh que le seuil défini ou qui ne publient pas leurs émissions de CO<sub>2</sub> tout en possédant des centrales à charbon.
- Producteurs et distributeurs de divertissements pour adultes et de pornographie dont plus de 2 % des revenus sont issus de ce type de produits.
- Les entreprises en violation des normes internationales mondiales, notamment le principe de l'OCDE relatif aux entreprises, les principes de l'OIT et les principes du CGNU.

## **Listes d'exclusion étendues de Carmignac Portfolio Grande Europe et Carmignac Portfolio Patrimoine Europe**

### **Exclusions spécifiques à Carmignac Portfolio Grande Europe :**

- Les activités étendues ou les critères d'exclusion plus stricts couvrent le pétrole et le gaz,
- les armes,
- les jeux d'argent,
- l'alcool,
- la production d'électricité
- l'extraction de charbon thermique.
- les entreprises ayant une note MSCI ESG de CCC sont exclues.
- les entreprises dont l'intensité en CO<sub>2</sub> est supérieure à 500 tCO<sub>2</sub>/mEUR de chiffre d'affaires sont exclues.
- l'univers est encore réduit par le nombre d'entreprises jugées non alignées selon notre évaluation de l'alignement sur les ODD, comme décrit ci-dessous.

### **Exclusions spécifiques de Carmignac Patrimoine Europe :**

- le pétrole et le gaz font l'objet d'une activité étendue ou de critères d'exclusion plus stricts,
- les armes,
- les jeux d'argent,
- l'alcool,
- la production d'électricité,
- l'extraction de charbon thermique.
- les positions de portefeuille à revenu fixe dont la note MSCI rating est inférieure à 2 (note de "0" à "10") pour les piliers environnementaux ou sociaux ou dont la note MSCI globale est "CCC" or "B" (note de "CCC" à "AAA") sont a priori exclues. Les entreprises notées "C" ou plus sur START (notation de "E" à "A") sont réintégrées dans l'univers d'investissement du Sub's Fund après une analyse ad hoc qui peut impliquer un engagement avec l'entreprise.
- les positions du portefeuille d'actions ayant une note ESG MSCI de "CCC" (note de "CCC" à "AAA") sont exclues.
- les entreprises dont l'intensité en CO<sub>2</sub> est supérieure à 500 tCO<sub>2</sub>/mEUR de chiffre d'affaires sont également exclues. Les sociétés ayant une note MSCI globale de "B" or "BB" (note de "CCC" à "AAA") sont a priori exclues, mais sont réintégrées dans l'univers d'investissement du Compartiment si elles sont alignées selon notre évaluation de l'alignement sur les ODD, comme décrit ci-dessous.

## Filtrage positif

S'agissant de son objectif d'investissement durable, Carmignac Portfolio Grande Europe investit au minimum 80% de son actif net en actions de sociétés alignées avec les objectifs de développement durable des Nations Unies. Les niveaux minimaux d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 5% et 35% de l'actif net du fonds.

Carmignac Portfolio Patrimoine Europe investit quant à lui 10% minimum de son actif net en actions de sociétés alignées avec les objectifs de développement durable des Nations Unies.

Un investissement / émetteur est aligné lorsqu'au moins l'un des trois seuils suivants est atteint :

- i. **Produits et services** : 50% au moins du chiffre d'affaires provient de biens et services liés à au moins l'un des 9 objectifs de développement durable des Nations unies (sur 17) suivants : (1) Pas de pauvreté, (2) faim « zéro », (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre & assainissement, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables (12) Consommation et production responsables ;
- ii. **Dépenses d'investissement (« CapEx » pour capital expenditures)** : 30% au moins des dépenses d'investissement de capital le sont dans des activités commerciales liées à au moins l'un des 9 objectifs de développement durable des Nations unies (sur 17) suivants : (1) Pas de pauvreté, (2) faim « zéro », (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre & assainissement, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables (12) Consommation et production responsables
- iii. **Opérations** : a. L'émetteur obtient le statut « aligné », pour l'alignement opérationnel, pour au moins 3 des 17 objectifs de développement durable des Nations unies, déterminé sur la base d'éléments probants fournis par cet émetteur concernant ses politiques, pratiques et objectifs en lien avec ces objectifs de développement durable. Le statut « aligné » correspond à un score d'alignement opérationnel supérieur ou égal à + 2 (sur une échelle allant de - 10 à + 10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe sélectionné par la société de gestion ; et b. L'émetteur ne s'est vu attribuer le statut « non aligné », pour l'alignement opérationnel, sur aucun des 17 objectifs de développement durable des Nations unies. Le statut « non aligné » correspond à un score d'alignement opérationnel inférieur ou égal à - 2 (sur une échelle allant de - 10 à + 10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe sélectionné par la société de gestion.

## Filtrage financier

Après l'évaluation ESG, l'univers est encore affiné en excluant les entreprises dont la valeur de marché est inférieure à 1 milliard d'euros et dont le score financier est inférieur au score médian. Le score financier est calculé sur la base de notre sélection de ratios financiers tels que le retour sur investissement des flux de trésorerie, les marges opérationnelles et le taux de réinvestissement. Cette sélection financière vise à identifier les entreprises présentant les perspectives de croissance à long terme les plus intéressantes. L'univers d'investissement est ainsi réduit à une liste d'environ 350 noms : c'est « l'univers d'investissement ».

Outre les exclusions sectorielles, les entreprises présentant des risques ESG élevés, reflétés par leurs notations ESG respectives, sont également exclues. La notation ESG de START et les notes ESG de MSCI ainsi que les émissions de carbone sont utilisées dans le cadre de cette sélection.

### Intégration ESG des obligations souveraines

A l'aide d'une notation de durabilité souveraine interne, l'équipe de gestion cherche à identifier les risques et les opportunités en matière d'environnement, de société et de gouvernance. Les indicateurs suivants sont examinés à l'aide d'outils de contrôle d'impact reconnus mondialement, tels que l'observatoire fiscal du FMI, le projet de justice mondiale *Rule of law*, l'indice mondial de liberté de la presse de Reporters sans frontières.

Synoptique de nos critères E, S et G, incluant les sources et les pondérations :

# Critères	Sources	Poids
<b>Environnement</b>		
1 Émissions de CO <sub>2</sub> par habitant	Notre monde en données - Université d'Oxford	20%
2 Part des énergies renouvelables dans la capacité totale installée	BNEF (Bloomberg New Energy Finance)	20%
3 Part du charbon dans la capacité totale installée	BNEF (Bloomberg New Energy Finance)	20%
4 PM2.5 ambiantes (particules fines)	Institut de métrologie sanitaire et d'évaluation	20%
5 Ratification des Accords de Paris	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques	Malus de 0,2 si non ratifié
6 Traitement des déchets solides dans le respect de l'environnement	Rapport de la Banque mondiale « What a waste 2.0 ». Données provenant des statistiques des Nations unies, de l'OCDE et de rapports régionaux et nationaux.	20%/3
7 Années de santé perdues en raison de l'insalubrité des installations sanitaires	Institut de métrologie sanitaire et d'évaluation	20%/3
8 Années de santé perdues à cause de l'eau insalubre	Institut de métrologie sanitaire et d'évaluation	20%/3
<b>Social</b>		
9 Espérance de vie à la naissance des deux sexes	Banque mondiale	20%
10 GINI - coefficient de revenu	Banque mondiale	20%
11 Éducation (PISA et taux d'alphabétisation)	PISA (lecture, mathématiques, sciences) - OCDE Taux d'abandon de détritux - Banque mondiale	20%
12 PIB par habitant PPA	FMI	20%
13 HDI	Nations unies - Programme de développement	20%
<b>Gouvernance</b>		
14 Facilité de faire des affaires	Banque mondiale	20%
15 Position fiscale (déficit en % du PIB)	FMI	20%
16 Dette en tant qu'années de revenus	Dette brute par rapport au PIB et recettes par rapport au PIB - FMI	20%
17 Position du compte courant	Compte courant par rapport au PIB - FMI	20%
18 Liberté économique	La Fondation du patrimoine	20%

### Méthodologie :

- Univers de 105 pays développés et émergents couvrant tous nos investissements souverains.
- 18 critères E, S et G sélectionnés selon les directives de l'UNPRI, la pertinence du marché, les valeurs de la société et les normes du secteur.
- Modèle quantitatif basé sur des niveaux ponctuels et des données historiques pour localiser les risques ESG actuels ainsi que les tendances dynamiques.

- d. Les pays sont classés entre 1 (mauvais) et 5 (bon), en utilisant l'intégralité de l'échelle pour une dispersion maximale
  1. Pour chaque critère, les pays sont classés à la fois sur la base de données ponctuelles et de l'évolution ou tendance récente. Ces deux classements sont ensuite convertis en une note comprise entre 1 (bas) et 5 (haut).
  2. Cette note est ensuite pondérée positivement pour les pays en voie de développement (75%) ou négativement pour les pays développés (25%)
  3. Quel que soit le pilier E, S ou G, la moyenne des notes de chaque sous-critère est ensuite calculée pour obtenir la notation au niveau du pilier
  4. L'équipe de gestion vise à avoir un indice transparent et donc relativement simple, mais un système de bonus/malus qualitatif peut être ajouté pour identifier les risques/améliorations qui ne sont pas reflétés dans les données (événement récent, nouvelle politique, etc.)
  5. La notation ESG globale est composée en pondérant de manière égale les trois composantes E, S et G
  6. La notation du fonds est ainsi le cumul de la moyenne pondérée de la notation du pays et de l'exposition des positions

Les pays dont le score est inférieur ou égal à 2,5 sont exclus de l'univers d'investissement. Le portefeuille cherche à obtenir un score ESG global des pays souverains pour chaque pilier ESG au moins égal ou supérieur en moyenne à l'indicateur de référence ECAS BBG ticker, indice BoA All maturity all Euro government bond (ECAS BBG ticker). Le système de notation ESG souverain est maintenu et développé par les analystes Obligations à taux fixe et est mis à jour chaque semestre.

## **2.6. A QUELLE FRÉQUENCE EST REVISÉE L'ÉVALUATION ESG DES ÉMETTEURS ? COMMENT SONT GERÉES LES CONTROVERSES ?**

L'équipe d'investissement attribue une notation par le biais du système propriétaire START au début de l'investissement et sont mises à jour sur une base annuelle ou lorsque cela s'avère nécessaire car de nouvelles données ou informations doivent être complétées. Les notations ESG de MSCI constituent notre référence publique et les lignes directrices du portefeuille. Les notations de MSCI sont mises à jour annuellement ou au fur et à mesure des mises à jour de ces notations. Les notations ESG globales, qu'elles soient exclusives ou MSCI, sont contrôlées en temps réel par l'interface de portefeuille du front office de GPM ainsi que dans le système START.

### **Controverses**

Les controverses sont gérées par un cadre d'engagement formel. À partir de janvier 2021, en adoptant une nouvelle politique d'engagement complète, Carmignac s'est engagée à mettre en place un programme d'engagement trimestriel ciblant des actions spécifiques dans le cadre de 5 types d'engagement différents, dont la gestion des controverses :

1. Engagements en lien avec les risques ESG
2. Engagements thématiques
3. Engagements avec impact

4. Engagements à l'égard des comportements controversés
5. Engagements concernant les décisions de vote par procuration

#### 1. **Engagements en lien avec les risques ESG**

- a. Le cadre exclusif de notation et de recherche START combine des données ESG brutes agrégées provenant des entreprises, ce qui permet à l'analyste d'identifier systématiquement les mauvais scores et risques liés à E, S ou G. Un bon point de départ pour l'engagement serait si le score E, S ou G est inférieur à la moyenne, c'est-à-dire si la note D ou E est atteinte.
- b. Un dialogue sera engagé avec l'entreprise sur les questions qui ont contribué au(x) faible(s) score(s) et l'objectif de l'engagement sera de comprendre le risque ESG spécifique et de s'engager à améliorer de manière significative le profil ESG de l'entreprise.

#### 2. **Engagements thématiques**

- a. Il s'agit d'une approche proactive centrée sur les thèmes de durabilité importants qui ont le plus grand potentiel de création de valeur pour les actionnaires, en tenant compte des opinions et des préoccupations de nos clients.
- b. La matérialité ou la pertinence de la question E, S ou G est déterminée par les membres de notre équipe d'investissement en fonction de leurs connaissances spécialisées du secteur et de l'entreprise. L'engagement thématique peut se dérouler sur une période allant jusqu'à trois ans.

#### 3. **Engagements avec impact**

- a. Nous cherchons à comprendre et à travailler avec les entreprises sur la progression de leur modèle afin d'identifier leurs objectifs, et la manière dont elles entendent créer de l'additionnalité et enfin mesurer leur résultat pour créer une valeur sociétale et environnementale globale.
- b. Lorsque cela est pertinent, nous alignons nos thèmes d'engagement d'impact sur les 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies. L'engagement d'impact peut s'étendre sur une période de cinq ans.

#### 4. **Engagements à l'égard des comportements controversés**

- a. L'engagement renforcé qui se concentre sur les entreprises qui enfreignent gravement et structurellement les principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNG) et/ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'engagement relatif aux comportements controversés vise à éliminer la violation par l'entreprise du Pacte mondial des Nations unies et/ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et à mettre en place des systèmes de gestion appropriés pour éviter qu'une telle violation ne se reproduise.
- b. Si l'engagement n'aboutit pas, l'entreprise est considérée comme exclue. Les cas d'engagement renforcé sont sélectionnés chaque trimestre. L'objectif de l'engagement peut varier selon l'exposition aux investissements. Par exemple, les engagements pour les portefeuilles de crédit sont susceptibles de se concentrer sur les risques ESG à la baisse, tandis que les engagements pour les portefeuilles d'actions sont plus susceptibles de se concentrer sur les risques et les

opportunités ESG, ainsi que sur les droits des actionnaires minoritaires. Nous prévoyons un maximum de trois ans d'engagement avec une entreprise dans le cadre de ce programme.

## 5. Engagements concernant les décisions de vote par procuration

- a. Il s'agit de conférences téléphoniques ou de réunions en personne organisées avant et/ou après une AGA. Le but de cet engagement est d'informer et de discuter des décisions de vote par procuration avec l'entreprise.

Bien que de nombreuses décisions de vote soient prises sur la base de recherches internes et externes sans qu'il soit nécessaire de dialoguer avec la direction, dans certaines circonstances, il est important d'interagir avec le conseil d'administration afin d'obtenir une compréhension plus détaillée de la raison d'être des points soumis au vote.

Ces conversations peuvent aider à faire la lumière sur les candidats au conseil d'administration, les politiques de rémunération, l'efficacité du conseil et la réaction de l'entreprise à des résolutions ESG spécifiques.

### Escalade

Pour chaque entreprise identifiée pour un engagement, nous définissons un seuil d'objectifs ambitieux mais réalistes qui devraient être atteints à la fin de la période d'engagement. Si le résultat attendu a été atteint, nous clôturons le dossier d'engagement avec succès. Nous enregistrons le résultat de notre mission selon trois niveaux de progrès : Positif, Neutre et Négatif.

Nous augmentons notre engagement au fil du temps en fonction de la nature des défis auxquels chaque entreprise est confrontée et de l'attitude du conseil d'administration vis-à-vis de notre concertation. En général, notre engagement devient plus actif lorsque nous pensons que l'engagement conduira à une augmentation ou à une prévention/limitation de la diminution de la valeur d'une entreprise sur le long terme.

### Reporting

La transparence vis-à-vis de nos clients et de la société est une priorité essentielle de Carmignac. Nous partageons publiquement nos résultats et nos progrès en matière d'engagement, y compris nos votes et leur justification.

Les résultats de nos engagements thématiques sont mis à jour chaque année sur notre site web et dans nos rapports annuels, et sont également reflétés dans les rapports de l'UNPRI. Enfin, des études de cas particulières seront communiquées tout au long de l'année sur une base ad hoc. Cela permet à nos clients de comprendre les activités que Carmignac a entreprises en leur nom dans le cadre de notre devoir fiduciaire.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique d'engagement des actionnaires de Carmignac sur la page Internet consacrée à l'Investissement Durable.

# 3. PROCESSUS DE GESTION

## 3.1. COMMENT LES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE ESG SONT-ILS PRIS EN COMPTE DANS LA CONSTRUCTION DU PORTEFEUILLE ?

L'analyse ESG a un impact direct sur la construction du portefeuille. Comme indiqué dans la section 2.5, nous utilisons les critères ESG conjugués aux critères financiers afin d'identifier les entreprises présentant les perspectives à long terme les plus intéressantes. En plus de réduire davantage la liste des entreprises de l'univers d'investissement dans les portefeuilles d'actions et d'obligations d'entreprises, l'évaluation ESG des entreprises influencera également la pondération des positions dans le portefeuille.

L'univers d'investissement est également filtré sur la base de critères financiers tels que le rendement des flux de trésorerie disponibles, le retour sur investissement et les ratios de levier. Ensuite, un filtrage négatif est appliqué, excluant les secteurs controversés, tels que les armes controversées, les restrictions fondées sur des normes mondiales, les listes de sanctions de l'ONU ou de l'UE à l'encontre de sociétés ou de pays, le tabac, les producteurs de charbon, les sociétés de jeux de hasard et les producteurs d'alcool.

Dans le cadre de ses pratiques de filtrage positif, Carmignac Portfolio Grande Europe cherche à investir plus de 80% de ses actifs nets dans des sociétés apportant une contribution jugée positive à 9 des Objectifs de Développement Durable (ODD) sur les 17 définis par les Nations Unies. Une cartographie est construite en triant les données brutes du chiffre d'affaires des entreprises.

Un investissement / émetteur est aligné lorsqu'au moins l'un des trois seuils suivants est atteint :

- i. **Produits et services** : 50% au moins du chiffre d'affaires provient de biens et services liés à au moins l'un des 9 objectifs de développement durable des Nations unies (sur 17) suivants : (1) Pas de pauvreté, (2) faim « zéro », (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre & assainissement, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables (12) Consommation et production responsables ;
- ii. **Dépenses d'investissement (« CapEx » pour capital expenditures)** : 30% au moins des dépenses d'investissement de capital le sont dans des activités commerciales liées à au moins l'un des 9 objectifs de développement durable des Nations unies (sur 17) suivants : (1) Pas de pauvreté, (2) faim « zéro », (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre & assainissement, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables (12) Consommation et production responsables
- iii. **Opérations** : a. L'émetteur obtient le statut « aligné », pour l'alignement opérationnel, pour au moins 3 des 17 objectifs de développement durable des Nations unies, déterminé sur la base d'éléments probants fournis par cet émetteur concernant ses politiques, pratiques et objectifs en lien avec ces objectifs de développement durable.

Le statut « aligné » correspond à un score d'alignement opérationnel supérieur ou égal à + 2 (sur une échelle allant de - 10 à + 10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe sélectionné par la société de gestion ; et b. L'émetteur ne s'est vu attribuer le statut « non aligné », pour l'alignement opérationnel, sur aucun des 17 objectifs de développement durable des Nations unies. Le statut « non aligné » correspond à un score d'alignement opérationnel inférieur ou égal à - 2 (sur une échelle allant de - 10 à + 10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe sélectionné par la société de gestion.

Pour Carmignac Portfolio Patrimoine Europe, les obligations d'entreprises sont analysées principalement à l'aide de la plateforme d'agrégation de données START, principalement par les analystes ESG. Il incombe aux gestionnaires de portefeuilles de n'investir dans des positions qu'après avoir effectué cette analyse ESG. Nous avons fixé un minimum d'investissements durables à 10% du portefeuille, ce qui signifie que plus de 10% doivent être investis dans des sociétés considérées comme durables selon notre cadre d'analyse des ODD.

Le suivi des notations ESG de MSCI et notre utilisation active du système propriétaire ESG START permettent la meilleure couverture et analyse possible des risques ESG dans notre univers d'investissement des marchés émergents, tant pour les actions que pour les obligations. Cela permet de s'assurer qu'un niveau satisfaisant de notations ESG est contrôlé régulièrement et est maintenu dans le fonds, comme cela est rapporté sur une base mensuelle (publication de fiches ESG mensuelles récapitulatives et rapport durable trimestriel).

Au moins 90% des entreprises détenues dans nos fonds ont une analyse ESG.

Veillez trouver ci-dessous le processus de réduction d'univers pour les fonds actions européens (Carmignac Portfolio Grande Europe et Carmignac Portfolio Patrimoine Europe, à partir de leur univers d'investissement initial, 1200 entreprises européennes publiques avec plus de 1 milliard d'euros de capitalisation) :

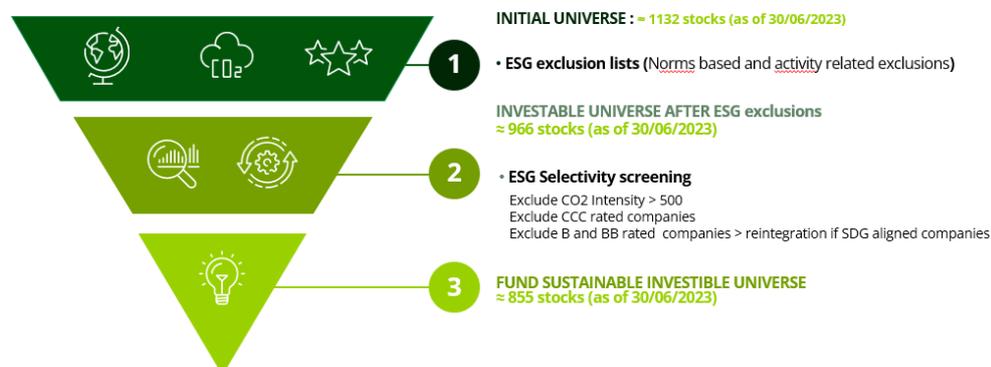
## UNIVERS ACTIONS EUROPEENNES - CGE

Exclusion de 69.9% de l'univers d'investissement basé sur des critères d'éligibilité ESG et ODD



# EUROPEAN EQUITY UNIVERSE - CPE

Exclusion of 24.5% of investment universe based on ESG and SDG eligibility criteria



## 3.2. COMMENT LES CRITERES SPECIFIQUES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE SONT-ILS PRIS EN COMPTE DANS LA CONSTRUCTION DU PORTEFEUILLE ?

Carmignac Portfolio Grande Europe et Carmignac Portfolio Patrimoine Europe ont prouvé leur distanciation vis-à-vis des combustibles fossiles et Carmignac Portfolio Grande Europe vise spécifiquement une intensité carbone de 50% inférieure à leur indicateur de référence, mesurée en t eqCO<sub>2</sub>/ M\$ de Chiffre d’Affaires (Scopes 1 et 2 du GHG Protocol).

Les fonds ne répliquent aucun membre d'un indice ou secteur à faible teneur en carbone, étant donné le fait qu'il y a très peu de comparatifs. Dans les portefeuilles, les entreprises des secteurs de l'énergie et des matériaux ne satisfont généralement pas à notre évaluation des critères financiers, qui se concentre sur la capacité des entreprises à atteindre une rentabilité durable élevée et à réinvestir dans leur croissance future. Deuxièmement, l'équipe de gestion du portefeuille applique également une sélection supplémentaire afin de minimiser l'exposition aux combustibles fossiles. Les sociétés productrices de charbon dont plus de 10% du chiffre d'affaires provient directement de l'extraction du charbon sont exclues de l'univers d'investissement. Les sociétés pétrolières non conventionnelles tirant plus de 1% de leur production totale sont également exclues. Toutes les sociétés productrices d'énergie conventionnelle à base de pétrole sont également exclues.

Les producteurs d'électricité qui produisent plus de CO<sub>2</sub>/kWh que le seuil défini dans le cadre de l'alignement sur les accords de Paris, tel que mentionné au point 1.4, ou qui ne publient pas leurs émissions de CO<sub>2</sub> bien qu'ils possèdent des centrales électriques au charbon, sont également exclus. Ces règles couvrent à la fois les classes d'actifs actions et obligations d'entreprises pour les fonds couverts par le présent Code de Transparence.

Méthodologie : les facteurs d'émissions d'un portefeuille sont l'addition du facteur d'émission de chaque entreprise du portefeuille, pondérée en fonction de leur importance dans le portefeuille (ou ajustées, pour les entreprises pour lesquelles les émissions de carbone ne sont pas disponibles).

### **3.3. COMMENT SONT PRIS EN COMPTE LES EMETTEURS PRÉSENTS DANS LE PORTEFEUILLE DU FONDS NE FAISANT PAS L'OBJET D'UNE ANALYSE ESG (HORS OPC – ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF) ?<sup>4</sup>**

Toutes les participations en actions ou les sociétés émettrices font l'objet d'une analyse à l'aide de la plateforme START. En ce qui concerne les directives du portefeuille, les notations MSCI sont utilisées. La plateforme START a la capacité d'agrèger les scores bruts des sociétés pour plus de 8000 émetteurs. S'il n'y a pas de couverture, ce qui peut arriver en de rares occasions pour les sociétés nouvellement cotées ou les sociétés non cotées, une notation propre à START est attribuée.

Nous nous engageons à un minimum de 90% de couverture d'analyse ESG.

Le reste des positions en portefeuille (en dehors de notre couverture de 90%) peut aussi promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales mais ne sont pas systématiquement couverts par une analyse ESG.

Ces actifs peuvent inclure des titres non cotés ou des titres ayant fait l'objet d'une première offre publique, dont l'analyse ESG peut être réalisée après l'acquisition dudit instrument financier.

Tous les émetteurs souverains sont évalués par le biais d'un système exclusif de notation souveraine qui évalue 105 pays des zones de marchés développés et émergents, couvrant tous nos investissements souverains, à l'aide de 18 critères ESG sélectionnés selon les directives de l'UNPRI, la pertinence du marché, les valeurs de la société et les normes du secteur. Veuillez consulter la section sur la méthodologie ESG.

### **3.4. LE PROCESSUS D'ÉVALUATION ESG ET/OU PROCESSUS DE GESTION A-T-IL CHANGE DANS LES DOUZE DERNIERS MOIS ?**

Carmignac Portfolio Grande Europe est passé de l'article 8 à l'article 9 de la classification SFDR<sup>5</sup> en janvier 2022. Dans le cadre de son engagement en faveur de l'Investissement Responsable, la Stratégie cherche à investir plus de 80% des actifs dans des entreprises positivement alignées sur les objectifs de développement Durable des Nations Unies.

---

<sup>4</sup> Référence à l'article 173 de la loi française TECV et aux recommandations de la TCFD (répondre aux demandes des investisseurs et des parties prenantes en matière d'informations liées au climat).

<sup>5</sup> Règlement sur la divulgation des informations relatives aux finances durables (SFDR) : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A32019R2088>

Depuis juillet 2023, un investissement / émetteur est aligné lorsqu'au moins l'un des trois seuils suivants est atteint :

- i. **Produits et services** : 50% au moins du chiffre d'affaires provient de biens et services liés à au moins l'un des 9 objectifs de développement durable des Nations unies (sur 17) suivants : (1) Pas de pauvreté, (2) faim « zéro », (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre & assainissement, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables (12) Consommation et production responsables ;
- ii. **Dépenses d'investissement (« CapEx » pour capital expenditures)** : 30% au moins des dépenses d'investissement de capital le sont dans des activités commerciales liées à au moins l'un des 9 objectifs de développement durable des Nations unies (sur 17) suivants : (1) Pas de pauvreté, (2) faim « zéro », (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre & assainissement, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables (12) Consommation et production responsables
- iii. **Opérations** : a. L'émetteur obtient le statut « aligné », pour l'alignement opérationnel, pour au moins 3 des 17 objectifs de développement durable des Nations unies, déterminé sur la base d'éléments probants fournis par cet émetteur concernant ses politiques, pratiques et objectifs en lien avec ces objectifs de développement durable. Le statut « aligné » correspond à un score d'alignement opérationnel supérieur ou égal à + 2 (sur une échelle allant de - 10 à + 10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe sélectionné par la société de gestion ; et b. L'émetteur ne s'est vu attribuer le statut « non aligné », pour l'alignement opérationnel, sur aucun des 17 objectifs de développement durable des Nations unies. Le statut « non aligné » correspond à un score d'alignement opérationnel inférieur ou égal à - 2 (sur une échelle allant de - 10 à + 10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe sélectionné par la société de gestion.

### 3.5. UNE PART DES ACTIFS DU OU DES FONDS EST-ELLE INVESTIE DANS DES ORGANISMES SOLIDAIRES ?

Comme mentionné précédemment, dans le cadre de leur engagement en faveur de l'Investissement Responsable, Carmignac Portfolio Grande Europe et Carmignac Portfolio Patrimoine Europe cherchent à investir respectivement plus de 80% et 10% de leur actif net sur des entreprises qui s'alignent positivement sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) sur les 17 définis par les Nations Unies. Sans être assimilés à des organismes solidaires, un investissement / émetteur est aligné lorsqu'au moins l'un des trois seuils suivants est atteint :

- i. **Produits et services** : 50% au moins du chiffre d'affaires provient de biens et services liés à au moins l'un des 9 objectifs de développement durable des Nations unies (sur 17) suivants : (1) Pas de pauvreté, (2) faim « zéro », (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre & assainissement, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables (12) Consommation et production responsables ;

- ii. **Dépenses d'investissement (« CapEx » pour capital expenditures) :** 30% au moins des dépenses d'investissement de capital le sont dans des activités commerciales liées à au moins l'un des 9 objectifs de développement durable des Nations unies (sur 17) suivants : (1) Pas de pauvreté, (2) faim « zéro », (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre & assainissement, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables (12) Consommation et production responsables
- iii. **Opérations :** a. L'émetteur obtient le statut « aligné », pour l'alignement opérationnel, pour au moins 3 des 17 objectifs de développement durable des Nations unies, déterminé sur la base d'éléments probants fournis par cet émetteur concernant ses politiques, pratiques et objectifs en lien avec ces objectifs de développement durable. Le statut « aligné » correspond à un score d'alignement opérationnel supérieur ou égal à + 2 (sur une échelle allant de - 10 à + 10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe sélectionné par la société de gestion ; et b. L'émetteur ne s'est vu attribuer le statut « non aligné », pour l'alignement opérationnel, sur aucun des 17 objectifs de développement durable des Nations unies. Le statut « non aligné » correspond à un score d'alignement opérationnel inférieur ou égal à - 2 (sur une échelle allant de - 10 à + 10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe sélectionné par la société de gestion.

### 3.6. LE OU LES FONDS PRATIQUENT-ILS LE PRET/EMPRUNT DE TITRES ?

Nos fonds socialement responsables proposent rarement des prêts de titres. Les participations sont rappelées afin d'exercer les droits de vote.

### 3.7. LE OU LES FONDS UTILISENT-ILS DES INSTRUMENTS DERIVÉS ?

Les fonds peuvent utiliser des dérivés sur actions pour une gestion efficace du portefeuille. Ces produits dérivés sont soumis aux limites de l'effet de levier des OPCVM et aux contrôles internes des risques. La vente à découvert d'actions individuelles n'est pas pratiquée dans les fonds.

Le fonds équilibré Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine est un fonds flexible avec un minimum de 50% d'instruments à revenu fixe. Les investissements en actions peuvent être couverts par des contrats à terme sur des secteurs ou des indices généraux du marché. Des indices généraux à revenu fixe peuvent également être utilisés. Ces futures sur indices ne sont pas évalués pour le risque ESG.

### 3.8. LE OU LES FONDS INVESTISSENT-ILS DANS DES OPC ?

Les fonds socialement responsables n'investissent normalement pas dans d'autres fonds communs de placement, à l'exception du fonds monétaire Carmignac Court Term pour des raisons de liquidité. La gestion de ce fonds est déléguée au fonds monétaire BNP ISR Mois, qui est un fonds labellisé ISR et catégorisé article 8 conformément au règlement européen SFDR 2019/2088.

## 4. CONTRÔLES ESG

### 4.1. QUELLES SONT LES PROCEDURES DE CONTROLES INTERNES ET/OU EXTERNES MISES EN PLACE PERMETTANT DE S'ASSURER DE LA CONFORMITÉ DU PORTEFEUILLE PAR RAPPORT AUX RÈGLES ESG FIXÉES POUR LA GESTION DU/DES FONDS TELS QUE DEFINIS DANS LA SECTION 4 ?<sup>6</sup>

Un cadre opérationnel est en place pour gérer et surveiller les risques liés à la durabilité. Ce cadre nous permet de contrôler le respect global des limites ESG fixées dans nos prospectus et de vérifier que la stratégie d'investissement est conforme aux spécifications du règlement SFDR et des labels ISR. Grâce aux méthodologies ESG susmentionnées communiquées et traitées par l'équipe d'investissement responsable, les exclusions sectorielles, les réductions d'univers et les seuils de couverture pour l'analyse ESG sont atteints.

Les règles et directives ESG sont contrôlées par la gestion des investissements et l'équipe d'investissement responsable en tant que premier niveau de contrôle par le biais des outils de recherche et de gestion de portefeuille quotidiens START (au sein de Verity) et Global Portfolio Monitor (GPM). L'équipe de gestion des risques agit comme un deuxième niveau de contrôle et s'assure que la stratégie appliquée est conforme aux différentes contraintes (réglementaires, statutaires et internes), en utilisant le logiciel Bloomberg Compliance Manager tool (CMGR). La configuration de cet outil, définie par la gestion des risques, permet de suivre de près les risques liés à la durabilité dans le processus d'investissement en fixant des limites appropriées qui reflètent la cohérence entre l'engagement du fonds et la stratégie mise en œuvre. La plupart des contrôles sont effectués après les transactions sur une base hebdomadaire ou mensuelle, l'objectif étant un contrôle quotidien avant les transactions. Le cadre général est périodiquement examiné par le département de la conformité et du contrôle interne dans le cadre du programme de contrôle de conformité.

---

<sup>6</sup> Référence à l'article 173 de la loi française TECV

# 5. Mesures d'impact et rapports ESG

## 5.1. COMMENT LA QUALITE ESG DU OU DES FONDS EST-ELLE EVALUÉE?

Carmignac évalue les notations ESG de ses fonds ISR sur une base mensuelle. Les notations du portefeuille issues des notations ESG de MSCI sont comparées à l'indice de référence du Fonds. La répartition des pondérations, les notations des principales positions et les pondérations actives des positions sont également indiquées. Ce rapport est automatisé et publié à l'intérieur de la fiche financière, dans toutes les langues.

L'analyste ESG examine fréquemment les notations du portefeuille par rapport aux notations ESG exclusives de START et de MSCI. Cela permet de discuter des divergences éventuelles sur le site.

À partir d'octobre 2020, les rapports annuels sur le carbone sont devenus mensuels et indiquent le facteur d'émission (en t eqCO<sub>2</sub>/M\$ de chiffre d'affaires) par rapport à l'indice de référence.

En ce qui concerne le reporting des résultats positifs, les lignes directrices ISR de nos fonds Article 9 Equity, y compris Carmignac Emergents et son équivalent SICAV Carmignac Portfolio Emergents, prévoient l'alignement sur les ODD des Nations Unies.

### Alignement sur les ODD des Nations Unies de Carmignac Portfolio Grande Europe au 31/05/2023

#### ALIGNMENT WITH THE UN SUSTAINABLE DEVELOPMENT GOALS (NET ASSETS)



### Alignement sur les ODD des Nations Unies de Carmignac Portfolio Patrimoine Europe au 31/05/2023

## ALIGNMENT WITH THE UN SUSTAINABLE DEVELOPMENT GOALS (NET ASSETS)



### Méthode de calcul des résultats :

Tout d'abord, afin de déterminer quelles entreprises sont alignées pour les produits et services, ainsi que pour les investissements en CapEx, la société de gestion a identifié un système de classification des entreprises robuste, et a cartographié 1700 activités commerciales différentes. En outre, la société de gestion utilise le « SDG Compass », une ressource créée par le GRI (« Global Reporting Initiative »), le Pacte mondial des Nations unies et le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, afin d'identifier les activités commerciales qui contribuent à chaque objectif de développement durable. De plus, Carmignac a créé des « thèmes investissables » en fonction des activités commerciales. Sur la base de ces thèmes, la société de gestion filtre chaque activité commerciale dans le système de classification, en alignant les activités commerciales appropriées sur les « thèmes investissables » de Carmignac et en utilisant les cibles d'objectif de développement durable pour vérifier leur adéquation. Cette approche a fait l'objet d'une revue par les membres des équipes Investissement Responsable.

Ensuite, afin de déterminer quels émetteurs sont alignés pour les Opérations, la société de gestion utilise une méthodologie de notation externe afin de créer un filtre indicatif d'alignement opérationnel. Chaque émetteur est évalué sur chacun des 17 objectifs de développement durable des Nations unies et sa performance est notée sur une échelle de - 10 à + 10 pour chacun de ces objectifs de développement durable. Pour calculer cette note, il existe pour chaque objectif de développement durable (1) des indicateurs positifs liés à des politiques, des initiatives et des objectifs assortis d'indicateurs de performance clés spécifiques qui se traduisent par des ajouts positifs à la note, (2) des indicateurs négatifs, liés à des controverses ou à des impacts négatifs qui se traduisent par des soustractions à la note et (3) des indicateurs de performance qui évaluent la trajectoire de la performance de l'émetteur et qui peuvent venir augmenter ou réduire la note.

Les trois évaluations susmentionnées sont regroupées en un score final pour chaque objectif de développement durable dans la fourchette de - 10 à + 10 susmentionnée.

Cela signifie que chaque émetteur obtient 17 notes, une pour chaque objectif de développement durable, entre - 10 et + 10. L'échelle de notation mentionnée ci-dessus se subdivise en 5 catégories de résultat :

- Note supérieure à 5.0 : fortement aligné ;
- Note entre 2.0 et 5.0 (inclus) : aligné ;
- Note inférieure à 2.0 et supérieure à (-2.0) : neutre ;
- Note inférieure ou égale à (-2.0) et supérieure à (-10) : non aligné ;
- Note égale à (-10) : fortement désaligné. Une fois le seuil d'alignement atteint pour les produits et services, les investissements en CapEx, et/ou les opérations, le poids total de l'investissement est considéré comme aligné.

## 5.2. QUELS INDICATEURS D'IMPACT ESG SONT-ILS UTILISÉS PAR LE(S) FONDS ?

En plus des plus de 30 indicateurs ESG des données de l'entreprise qui peuvent être suivis sur le système propriétaire START de Carmignac (voir tableau ci-dessous), les fonds suivent l'évolution de 5 indicateurs spécifiques E, S, G et Droits de l'Homme pour le fonds, un ensemble de points de données quantifiables établis comme mesures de performance. Ils cherchent à comparer et à gérer l'évolution de ces indicateurs par rapport à l'indice de référence et entre les entreprises. Ils servent également à stimuler la recherche et l'engagement des entreprises. Suivant l'évolution des exigences du Label ISR français, nous nous engageons à maintenir une couverture supérieure à 70% pour le facteur d'émission et à 90% pour les controverses sur les Droits de l'Homme, tout en majorant l'indice de référence sur ces deux indicateurs particulièrement pertinents, conformément à notre philosophie d'investissement.

Les indicateurs ESG et RH sont également publiés sur une base annuelle. Cela permet un suivi des indicateurs ESG et des droits de l'homme spécifiques par rapport au benchmark du fonds. Ce rapport est établi par l'équipe d'investissement responsable, qui s'approvisionne en données ESG auprès de MSCI et S&P Trucost.

### Carmignac Portfolio Grande Europe, au 30/12/2022:

		E - Emissions Carbones	E - Emissions Carbones intensité carbone	S - Nombre de controverses liées à la sécurité des produits	G - Indépendance du conseil d'administration	Droits de l'Homme - Controverses liées à la chaîne d'approvisionnement	Droits de l'Homme - Controverses générales (Pacte mondial de l'ONU)
<b>Couverture du Fonds</b>		<b>100%</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>	<b>98.02%</b>	<b>97.14%</b>
<b>Couverture de l'Indice</b>			<b>98.63%</b>	<b>99.82%</b>	<b>99.76%</b>	<b>99.98%</b>	<b>98.45%</b>
<b>Carmignac Portfolio Grande Europe</b>	<b>Dec-2022</b>	<b>4551.11</b>	<b>28.48 tCO2e/M€ revenue</b>	<b>3 (0.086**)</b>	<b>86.42%</b>	<b>2 (0.057**)</b>	<b>0 (0.00**)</b>
<b>STOXX 600</b>	<b>Dec-2022</b>		<b>136.52 tCO2e/M€ revenue</b>	<b>25 (0.042**)</b>	<b>83.40%</b>	<b>15 (0.025**)</b>	<b>1 (0.017**)</b>

## Carmignac Portfolio Patrimoine Europe, as of 31/05/2023:

		E – Emissions Carbones	E – Emissions Carbones intensité carbone	S- Nombre de controverses liées à la sécurité des produits	G – Indépendance du conseil d'administration	Droits de l'Homme – Controverses liées à la chaîne d'approvisionnement	Droits de l'Homme- Controverses générales (Pacte mondial de l'ONU)
<b>Couverture du Fonds</b>		<b>86.51%</b>	<b>90.79%</b>	<b>92.93%</b>	<b>92.93%</b>	<b>92.93%</b>	<b>94.15%</b>
<b>Couverture de l'Indice</b>			<b>98.61%</b>	<b>99.74%</b>	<b>99.68%</b>	<b>99.74%</b>	<b>100%</b>
<b>Carmignac Portfolio Patrimoine Europe</b>	<b>Mai-2023</b>	93.04 tCO2	34.98 tCO2e/M€ revenue	3 (0.051**)	85.42%	2 (0.034**)	0 (0.00**)
<b>STOXX 600</b>	<b>Mai-2023</b>		104.84 tCO2e/M€ revenue	28 (0.047**)	83.37%	14 (0.023**)	1 (0.002**)

Les rapports peuvent être consultés ici :

**Pour Carmignac Portfolio Grande Europe :** [https://www.carmignac.fr/fr\\_FR/fonds/carmignac-portfolio-grande-europe/a-eur-acc/documents-et-rapports](https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-grande-europe/a-eur-acc/documents-et-rapports)

**Pour Carmignac Portfolio Patrimoine Europe :** [https://www.carmignac.fr/fr\\_FR/fonds/carmignac-portfolio-patrimoine-europe/a-eur-acc/documents-et-rapports](https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-patrimoine-europe/a-eur-acc/documents-et-rapports)

## 5.3. QUELS SONT LES SUPPORTS MEDIA PERMETTANT D'INFORMER LES INVESTISSEURS SUR LA GESTION ISR DU OU DES FONDS ?

L'approche ESG générale de Carmignac, les Fonds ISR et les fonds thématiques ESG sont identifiés sur la page internet de l'Investissement Responsable de Carmignac :

[https://www.carmignac.fr/fr\\_FR/responsible-investment/les-fonds-4728](https://www.carmignac.fr/fr_FR/responsible-investment/les-fonds-4728)

En outre, sur la page internet de chacun de ces Fonds, vous trouverez les documents suivants relatifs à l'investissement responsable :

- Le document de divulgation sur le développement durable (rapport de 2 pages recommandé par le RTS)
- La fiche de synthèse mensuelle ESG
- Le rapport annuel sur les indicateurs ESG et RH

Ces documents sont destinés aux investisseurs professionnels.

Les rapports annuels du Fonds contiennent un commentaire complet sur les questions ESG et son évaluation ESG.

- Les résultats des fonds (voir 5.1.) étudiés en matière d'émissions sont également présentés en détail dans les rapports annuels des fonds respectifs et sur notre page internet ISR : [https://www.carmignac.fr/fr\\_FR/responsible-investment/politiques-et-rapports-d-investissement-responsable-7117](https://www.carmignac.fr/fr_FR/responsible-investment/politiques-et-rapports-d-investissement-responsable-7117)
- Les émissions de carbone par million de dollars investis, les émissions totales de carbone et le facteur d'émission sont détaillées. Dans le rapport annuel de 2020, la référence des émissions de carbone du Fonds sera l'intensité de carbone pour permettre une comparaison entre les classes d'actifs ainsi que les revenus des combustibles fossiles.

#### **5.4. VEUILLEZ ENUMÉRER TOUS LES MEDIAS ET DOCUMENTS PUBLICS UTILISÉS POUR INFORMER LES INVESTISSEURS DE L'APPROCHE ISR DU FONDS ET INCLURE LES LIENS. CETTE LISTE DOIT INCLURE UN LIEN VERS LA LISTE DETAILLÉE, DATANT DE 6 MOIS AU MAXIMUM, DES PARTICIPATIONS DU OU DES FONDS.**

- Prospectus disponible sur la page internet du fonds
- Rapports semestriels et annuels disponibles sur la page internet du fonds
- DICI disponible sur la page internet du fonds
- Les positions détaillées composant le fonds sont disponibles dans les rapports trimestriels.

Pour tous les autres rapports, veuillez consulter la section Documents et rapports :

## Rapports sur les fonds

### Carmignac Portfolio Grande Europe

#### Stratégies actions

Compartiment de SICAV  
de droit luxembourgeois  
ISIN LU0099161993

Parts

A EUR Acc

Changer de Fonds

Présentation et  
caractéristiques du  
Fonds

Performances

Allocation globale  
du Fonds

Poche Actions

Portefeuille

Documents et  
rapports

### Derniers documents et rapports

Veuillez utiliser le menu ci-dessous pour choisir le rapport que vous souhaitez consulter/télécharger

Informations relatives à l'investissement durable PDF - Carmignac Portfolio Grande Europe	Rapport de Vote (en anglais) PDF - Carmignac Portfolio Grande Europe
Scénario de performance (en anglais) PRO PDF - Carmignac Portfolio Grande Europe	Rapport hebdomadaire PRO PDF - Carmignac Portfolio Grande Europe
Rapport mensuel (incluant les données ESG) PDF - Carmignac Portfolio Grande Europe	Fiche Produit PDF - Carmignac Portfolio Grande Europe
KID PDF - Carmignac Portfolio Grande Europe	Prospectus PDF - Carmignac Portfolio Grande Europe
Rapport semestriel PDF - Carmignac Portfolio Grande Europe	Rapport annuel PDF - Carmignac Portfolio Grande Europe
Statuts SICAV PDF - Carmignac Portfolio Grande Europe	Lettre aux porteurs PDF - Carmignac Portfolio Grande Europe
Indicateurs ESG et Droits Humains PDF - Carmignac Portfolio Grande Europe	Informations SFDR précontractuelles PDF - Carmignac Portfolio Grande Europe

### Carmignac Portfolio Grande Europe

[https://www.carmignac.fr/fr\\_FR/fonds/carmignac-portfolio-grande-europe/a-eur-acc/documents-et-rapports](https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-grande-europe/a-eur-acc/documents-et-rapports)

### Carmignac Portfolio Patrimoine Europe

[https://www.carmignac.fr/fr\\_FR/fonds/carmignac-portfolio-patrimoine-europe/a-eur-acc/documents-et-rapports](https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-patrimoine-europe/a-eur-acc/documents-et-rapports)

### Investissement Durable :

[https://www.carmignac.fr/fr\\_FR/investissement-durable/apercu\\$](https://www.carmignac.fr/fr_FR/investissement-durable/apercu$)

# INVESTISSEMENT DURABLE: NOTRE CONVICTION

Notre mission est de créer de la valeur pour nos clients et d'avoir une empreinte positive sur la société et l'environnement, en intégrant les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans nos processus d'investissement et en usant, en tant qu'actionnaire actif de notre influence auprès des entreprises.



# GLOSSAIRE

Approche bas carbone	Fondé sur un facteur d'émission (t eqCO <sub>2</sub> / M\$ de chiffre d'affaires converti en euros) au minimum 30% en dessous de l'indicateur de référence, données S&P Trucost, Scopes 1 et 2 du GHG Protocol.
Approche thématique	Fonds ayant pour thème l'environnement ou la durabilité sociale (c'est-à-dire fonds à impact environnemental positif).
Analyse des émissions de carbone	Rapport complet sur l'empreinte carbone, l'intensité carbone, le pourcentage de revenus provenant de combustibles fossiles, par rapport à l'indice de référence.
Analyse ESG	Évaluation complète des facteurs E, S et G, notation par rapport à la référence.
« Best-in-universe »	Acteur ayant les meilleures pratiques ESG, tous secteurs confondus.
« Best efforts »	Entreprises ayant amélioré leurs politiques ESG.
« Best-in-class »	Acteur ayant les meilleures pratiques ESG d'un secteur donné.
Divulgence complète du SFDR dans le prospectus	Catégorie de fonds conformément au règlement sur la divulgation de la finance durable 2019/2088, article 8 ou 9.
Exclusions	Les principales exclusions fermes sont les armes controversées, le tabac, les entreprises d'extraction de charbon (limite de 10 % des revenus) et le divertissement pour adultes.
Exclusions étendues	Listes d'exclusion supplémentaires telles que, par exemple, les armes conventionnelles, les secteurs très émetteurs de CO <sub>2</sub> .
Filtrage selon les normes	Respecter les exclusions reconnues au niveau mondial des listes de sanctions de l'UE ou des Nations unies.
Impact positif	Amélioration sociale et environnementale mesurable, parallèlement au rendement financier
Intégration ESG	Évaluer les risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, les documenter dans le cadre de la logique d'investissement, et s'engager avec les entreprises sur ces critères.
Label ISR	Certification du label ISR reconnu et audit annuel par un vérificateur agréé par le gouvernement.
Obligations vertes	Participer à des émissions d'obligations vertes souveraines ou d'entreprises.
Politique de vote actif	Niveau élevé de participation aux votes (objectif : 100%)
Politique de vote ciblé 100%	Objectif de 100% de participation aux votes.

# AVERTISSEMENT

Source: Carmignac, Octobre 2023.

Ce document est préparé par Carmignac Gestion, Carmignac Gestion Luxembourg et/ou Carmignac UK Ltd et est diffusé au Royaume-Uni par Carmignac Gestion Luxembourg. Carmignac Portfolio désigne les compartiments de la SICAV Carmignac Portfolio, société d'investissement de droit luxembourgeois conforme à la directive OPCVM. Les fonds Carmignac sont des fonds communs de placement sous forme contractuelle (FCP) conformes à la directive OPCVM de droit français.

Ce document ne peut être reproduit, en tout ou partie, sans l'autorisation préalable de la société de gestion. Ce document ne constitue pas une offre de souscription ni un conseil d'investissement. L'accès aux fonds peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou certains pays. Les fonds ne sont pas enregistrés en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Asie, ni au Japon. Les Fonds sont immatriculés à Singapour sous la forme de fonds de placement de droit étranger (réservés aux clients professionnels). Les fonds ne font l'objet d'aucune immatriculation en vertu du US Securities Act de 1933. Ils ne peuvent notamment être offerts ou vendus, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou FATCA. Les performances passées ne sont pas nécessairement indicatives des performances futures. Les risques et les autres frais sont décrits dans KID (Document d'Information Clé). Le prospectus, KID, et les rapports annuels du Fonds sont disponibles sur le site [www.carmignac.com](http://www.carmignac.com) et sur demande auprès de la société de gestion. Le KID doit être remis au souscripteur préalablement à la souscription. Les Fonds présentent un risque de perte en capital.

En Belgique, ce document est destiné aux clients professionnels et n'a pas été soumis à la validation de la FSMA.

Royaume-Uni : Les prospectus, le KID et les rapports annuels respectifs des fonds sont disponibles sur le site [www.carmignac.com](http://www.carmignac.com), ou sur demande auprès de la Société de gestion, ou pour les fonds français, dans les locaux de l'agent des facilités de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, opérant par le biais de sa succursale à Londres : 55 Moorgate, Londres EC2R.

Suisse : Les prospectus, le KID et les rapports annuels respectifs des fonds sont disponibles sur [www.carmignac.com](http://www.carmignac.com), ou auprès de notre représentant en Suisse, CACEIS (Switzerland) S.A., Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Le Service de Paiement est CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon / Suisse Route de Signy 35, 1260 Nyon.

**CARMIGNAC GESTION** 24, place Vendôme - F - 75001 Paris - Tél : (+33) 01 42 86 53 35  
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF. SA au capital de 13,500,000 € - RCS Paris B 349 501 676

**CARMIGNAC GESTION Luxembourg** - City Link - 7, rue de la Chapelle - L-1325 Luxembourg - Tel : (+352) 46 70 60 1- Filiale de Carmignac Gestion  
Société de gestion de fonds d'investissement agréée par la CSSF. SA au capital de 23 000 000 € - RCS Luxembourg B67549

